



AR_LH_2025_07580

ARRETE DU MAIRE

Nous, Jean LECOSTEY, Maire délégué de la commune de GREVILLE - HAGUE,
- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande présentée par l'Entreprise COLAS sis 19 rue Dannemont ZA le Mont à la Quesne» 50700 BRIX
- Considérant qu'il appartient au maire de prendre toute mesure pour assurer la sécurité des usagers des voies communales,

ARRETONS

ARTICLE 1er : En raison des travaux de reprise des bordures et des trottoirs en enrobé afin de faciliter la giration des bus « rue Morel » Gréville-Hague 50440 LA HAGUE » du 20 au 23 octobre 2025.

ARTICLE 2 : La route sera barrée pendant ces travaux.
La signalisation sera faite par l'entreprise et une déviation sera mise en place.

ARTICLE 3: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- l'Entreprise COLAS 19 rue Dannemont ZA le Mont à la Quesne» 50700 BRIX
- Gendarmerie de BEAUMONT HAGUE,
- La Mairie de la Hague
- Centre de secours
- Affichage,

FAIT A GREVILLE - HAGUE, le 30 septembre 2025

Le Maire délégué
Gréville-Hague
Jean LECOSTEY

